28me Année N° 352 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Mardi 18 Décembre 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus:
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 18
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de Paix et aux bureaux du *Nouvelliste du Nord* et du *Pas-de-Calais*, 9 bis, rue du Curé-Saint-Etienne.
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas* place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 17 DÉCEMBRE 1883

LA
DÉCLARATION DES DROITES

M. de Soland a lu, samedi, au moment où la Chambre allait achever le vote du budget ordinaire de 1884, une déclaration qui se reproduit chaque année.

La Droite a déclaré qu'elle s'abstiendrait de voter un budget auquel il lui a été impossible de collaborer utilement, la Gauche excluant systématiquement la minorité de la commission.

Nos amis ont raison de protester sans relâche et de dégager ainsi leur responsabilité à l'égard du pays.

Depuis cinq ans, nos finances sont déplorablement administrées. L'abaissement constant des recettes, l'accroissement permanent des dépenses, prouvent une gestion incapable ou criminelle.

Depuis que les opportunistes gouvernent, l'ère des sept vaches maigres s'est ouverte ; et elle est, hélas ! loin de finir.

Nos économies diminuent, la misère est à nos portes, le déficit règne et gouverne ; les opportunistes eux-mêmes signalent sa présence.

Dans de telles conjonctures, il faudrait plus que jamais faire appel à toutes les lumières, à tous les dévouements, à tous les intérêts.

Si jamais la représentation des minorités s'est imposée, c'est surtout en matière financière.

La droite représente à la Chambre un tiers environ des électeurs qui ont pris part au dernier scrutin législatif.

Si, numériquement, elle est la mandataire d'un tiers des votants, je crois, qu'en se plaçant au point de vue des intérêts, elle est bien près de représenter la majorité.

De quel droit l'a-t-on jusqu'ici exclue de la commission du budget ?

De quel droit, les représentants d'une partie de la France frappent-ils d'incapacité les représentants de l'autre fraction ?

Cette dernière paie, cependant l'impôt comme l'autre, plus que l'autre. Pourquoi lui refuser, dès lors, un contrôle légitime ?

Oh ! je sais bien qu'on va me répondre : « Mais la tribune est ouverte à tous ; vos amis peuvent y monter — et ils le font — pour soutenir leurs idées, défendre leur programme économique et financier.

Cela ne suffit pas.

La minorité en est réduite à discuter sur les documents que la Commission du budget veut bien lui communiquer.

Les plus importants lui échappent.

Il est évident qu'à chaque instant les ministres sont obligés de faire à la commission du budget, comme à toutes les Commissions, des communications importantes, compromettantes même, que les Commissions passent sous silence, lorsqu'elles sont de nature à nuire au gouvernement.

De ces communications, nos amis ne savent rien, quand ils devraient tout savoir.

Et puis, il est si difficile de faire prévaloir des idées à la tribune, qu'il serait quelquefois plus simple de les faire admettre par une commission.

Quand l'idée juste se présente directement à la tribune, elle a pour premier ennemi l'esprit de parti.

La gauche ne veut pas, qu'aux yeux de la France, la minorité ait eu raison, même une seule fois.

La même idée qui, dans une Commission, serait accceptée sans difficulté, parce qu'elle deviendrait collective, est appelée à un insuccès certain dans un débat public.

Cet inconvénient n'est pas le seul : quelquefois, un amendement renverse toute l'économie d'un projet de loi, en commande le complet remaniement.

Etant donné, les déplorables habitudes de hâte adoptées depuis quelques années par les Chambres, comment veut-on qu'il soit possible de remanier le budget au dernier moment ?

Le droit de contrôle de la minorité est donc totalement illusoire. La majorité le sait bien, car c'est de propos délibéré qu'elle le rend illusoire.

La minorité n'a qu'un seul parti à prendre, c'est de protester et de protester énergiquement, sans trêve, sans faiblesse.

C'est une de ses protestations que M. de Soland a fait entendre samedi dernier.

Il est de notre devoir de lui donner une approbation sans réserves.

Pierre Salvat.

Voici le texte de la déclaration de la droite :

« Messieurs,

» L'année dernière, au moment du » vote du budget de 1883, nous vous » avons fait connaître, par l'organe de » notre ami M. le comte Durfort de Civrac, les motifs qui empêchaient un » grand nombre de nos collègues de la » Droite de voter le budget.

» Cette année, ces raisons restent les » mêmes, et il est inutile de les reproduire. (Rumeurs à gauche. — Très » bien ! très bien ! à droite.) De plus, la » situation que nous avions prévue s'est » aggravée encore, puisqu'on avoue aujourd'hui le déficit qu'on niait en 1882 » et qu'on a trop longtemps dissimulé.

» Cette année encore, contrairement à » notre droit le plus certain, contrairement à la règle suivie par tous les parlements d'Europe sans aucune exception, la minorité a été exclue de la commission du budget. On nous refuse » même la communication des procès-verbaux de cette commission, et on » prétend nous réduire à voter une loi de » finance préparée en dehors de nous, » sans garantie, et pour laquelle on nous » dissimule les éléments indispensables » de contrôle. (Très-bien! très-bien! à droite). La gestion de nos finances par » les républicains a produit des résultats » désastreux. (Rumeurs à gauche). Nous » devons en laisser la responsabilité exclusivement à ceux dont elle est l'œuvre, et nous ne croyons pas pouvoir, » par notre vote, accepter la moindre » part de cette responsabilité. (Vives » marques d'approbation à droite). »

A la suite de cette déclaration, 5 membres de la minorité seulement ont voté le budget :

Mgr Freppel.
M. Gavini.
M. Roy de Loulay.
M. Sarrette.
M. de Soubeyran.

6 membres ont voté *contre* :

M. le vicomte Blin de Bourdon.
M. Georges Brame.
M. le comte de Durfort de Civrac.
M. le comte de Mallé.
M. de Soland.
M. Thirion-Montauban.

Les autres députés de la minorité, et une dizaine de députés républicains, se sont abstenus.

COMITÉ RÉFORMISTE

Le « Comité réformiste » a adressé, aux journaux, la communication suivante :

« La représentation, pour être équitable, doit être proportionnelle.

» A la majorité doit appartenir le droit de décider.

» A la minorité doit appartenir le droit de discuter.

» Pour cela, il faut que la majorité et la minorité soient représentées en proportion de leur importance respective.

» Est-ce ainsi que les choses se passent en France, avec le système actuellement employé pour l'élection des députés.

» Non : nous allons le prouver par quelques chiffres.

I

» Aux dernières élections générales (août 1881) le nombre des électeurs inscrits était de 10.352.274
Le nombre des votants . . . 6.865.668
Le nombre des voix obtenues par les élus 4.548.476

» Ainsi la Chambre actuelle a été élue par 4.500.000 voix sur 6.800.000 votants en chiffres ronds. Différence : 2.300.000.

» Voilà donc 2.300.000 votants qui se trouvent privés de toute représentation.

» Si nous y ajoutons 3,500,000 électeurs qui se sont abstenus, nous voyons que 5,800,000 électeurs ne sont pas représentés dans la Chambre actuelle.

» On dira que les électeurs qui s'abstiennent sont dans leur tort.

» C'est parfaitement vrai ; mais la loi aussi n'est-elle pas dans son tort ?

» Beaucoup d'électeurs s'abstiennent de voter parce qu'ils sont convaincus que leur vote n'aura aucune influence sur le résultat de l'élection.

» Changez la loi. Etablissez un système qui permette à chacun d'espérer que son vote comptera pour quelque chose.

» Vous verrez aussitôt diminuer le nombre des abstentions.

II

» Voilà une Chambre nommée par 4,500,000 électeurs, représentant moins des deux tiers des votants et moins de la moitié des électeurs inscrits.

» Dans cette chambre qui va faire la loi ?

» La majorité de la Chambre, sans doute.

» Mais cette majorité représente-t-elle la majorité des électeurs inscrits ?

» Non.

» Représente-t-elle seulement la majorité des votants ?

» Non.

» Les chiffres vont nous le prouver : des chiffres officiels, d'une authenticité indiscutable.

» Les décisions les plus graves sont prises par un groupe de députés qui repatsente un peu plus de 2,500,000 électeurs sur 10,300,000 inscrits et sur 6,800,000 votants.

» Prenons quelques exemples :

» Le 31 octobre 1883, la Chambre vote sur l'interpellation de M. Granet, relative à l'expédition du Tonkin.

» MM. Paul Bert et Lonbet présentent un ordre du jour favorable au gouvernement.

» Cet ordre du jour est voté par 325 députés.

» Combien ces députés représentent-ils d'électeurs ?

2,685,516

» Le 10 décembre 1883, la Chambre vote sur l'interpellation de M. Clémenceau relative au Tonkan.

» MM. Paul Bert et Philippoteaux présentent un ordre du jour favorable au gouvernement.

» Cet ordre du jour est voté par 308 dépntés.

» Combien ces députés représentent-ils d'électeurs ?

2,510,578

» Le 4 juin 1883, la Chambre vote la suspension de l'inamovibilité des magistrats.

» L'article 12 suspendant l'inamovibilité est vot par 308 députés.

» Combien ces députés représentent-ils d'électeurs ?

2,613,886

» Le 23 novembre 1883, la Chambre vote sur la proposition de M. Jules Roche, diminuant de 30,000 francs le traitement de l'archevêque de Paris.

» La proposition est votée par 281 députés.

» Combien ces députés représentent-ils d'électeurs ?

2,339,031

» Le 15 février 1883, la Chambre vote sur le contre-projet de M. Antonin Proust, portant expulsion facultative des princes.

» La proposition est votée par 317 députés.

» Combien ces députés représentent-ils d'électeurs ?

2,651,541

» Nous pourrions citer la plupart des votes importants. Nous trouverions toujours des résultats analogues.

» Par conséquent, le système actuellement en vigueur pour l'élection de la Chambre des députés a un double résultat.

» 1° Dans chaque circonscription, il prive la minorité de toute représentation, même quand cette minorité est numériquement très importante. Il supprime ainsi, par le fait, le droit de 2,300,000 électeurs qui prennent part à l'élection et dont les voix ne comptent pour rien.

» 2° Le même système aboutit à cet étrange résultat que les décisions les plus graves, celles par exemple qui engagent la France dans des expéditions lointaines, pénibles, coûteuses, sont votées par un gronpe de députés qui ne constitue qu'une majorité apparente, puisqu'il ne représente qu'une minorité d'électeurs.

» La France est gouvernée par 2,600,000 électeurs sur 6,800,000 votants et sur 10,300,000 inscrits.

» Voilà la situation.

» Paris, le 12 décembre 1883.

» *Pour le comité*,

» Achille Delorme. — Edouard Hervé. »

Nous lisons dans l'*Océan* de Brest :

« Il nous revient de diverses sources qu'il règne une assez grande fermentation dans la 3e circonscription électorale de l'arrondissement de Brest. Les électeurs de Mgr Freppel sont dans un état de surexcitation qu'explique le vote de la Chambre sur les incompatibilités parlementaires. Leur indignation se manifeste par les propos les plus vifs contre cette Chambre, qui a la prétention de mutiler l'expression du suffrage universel et qui, sans respect pour la liberté des électeurs, porte une très grave atteinte à la constitution en s'arrogeant le droit de modifier les conditions d'éligibilité. Cette modification aux lois constitutionnelles est de la compétence du congrès et non de celle de la Chambre. Il est regrettable qu'aucun membre du Parlement ne l'ait fait ressortir; mais les têtes s'échauffent à la pensée de voir expulser Mgr Freppel de la chambre.

L'ARRIVÉE DE M. MÉLINE
ministre de l'agriculture, à Lille

Aspect de la ville

L'arrivée de M. Méline à Lille n'a rien de très-solennel. Pas une seule maison particulière n'était pavoisée. Dans la rue de la Gare, le *Petit Nord* et *les Deux-Nations* avaient seuls pavoisés.

A la gare

La Compagnie du Nord n'avait pas fait de grands frais de décoration : quelques faisceaux de drapeaux, à l'intérieur et à l'extérieur, et c'est tout.

Vers midi, arrivèrent sur le quai de débarquement M. le préfet du Nord, accompagné de son chef de cabinet, de M. Bouffet, secrétaire-général, du conseil de préfecture et de tous les sous-préfets du département. Sont également présents, M. le comte de Sainte-Foix, consul général de France à Amsterdam, le chancelier du consulat, tous deux en grande tenue, un capitaine du 37e de ligne attaché militaire à la légation de La Haye; M. Géry Legrand, maire de Lille, M. Bernard, président de la Société d'agriculture, MM. Macarez, Hannoye, Brabant, Desprez, Corenwinder, vice-président, M. Gustave Dubar, secrétaire-général, M. Delesalle, président de la Chambre de commerce, M. Mathias Guiraud, représentant de l'*Agence Havas*, M. Muel, inspecteur principal de la Compagnie du Nord, et plusieurs autres notabilités.

Sous le hall, le service d'ordre est fait par une escouade d'agents de police, sous les ordres de M. le commissaire central Gasser.

L'arrivée

A midi vingt minutes, le train entre en gare. M. le préfet s'avance et salue le ministre qui descend d'un wagon de première classe.

Après les félicitations d'usage, le cortége gagne la place de la Gare.

Une averse formidable commence à tomber au même instant.

Dès que le ministre paraît, le général de Guigny qui commande les troupes échelonnées sur le parcours, salue de l'épée. La fanfare des chasseurs, et la musique du 43e jouent la *Marseillaise* : les troupes présentent les armes, et la foule garde le plus complet silence.

Soyons juste cependant, un cri, un seul cri de Vive la République ! a retenti.

Un peloton de gendarmerie à cheval a pris la tête du cortége; un escadron de chasseurs a escorté la voiture ministérielle, suivie de cinq à six autres.

A midi et demi, les troupes regagnaient leurs casernes sous une pluie battante; la foule pataugeait très-philosophiquement dans la boue. Le ministre a suivi la rue Nationale et le boulevard de la Liberté devant des maisons veuves de drapeaux, et des curieux dont la pluie s'était chargée de refroidir l'enthousiasme — en supposant qu'ils en eussent.

Un accident

Au moment où les troupes évoluaient et se disposaient à prendre place et à former la haie sur le passage du ministre, les chasseurs à cheval et les gendarmes débouchaient sur la Grand'Place précédant les personnages officiels se rendant à la gare.

Il en résulta au moment de cohue, un cheval prit peur et renversa un voyageur qui, dans sa chûte, se fit à la tête des blessures assez graves provoquant une longue hémorragie.

Après trois quarts d'heure de soins à la pharmacie Cosme, le voyageur a été transporté à l'hôtel de la Paix où il était descendu.

Séance solennelle de la distribution des prix aux agriculteurs du Nord.

La séance, annoncée pour 3 heures 1/2 ne s'ouvre qu'à quatre heures.

La salle est comble.

A l'arrivée du ministre, les canonniers, qui sont dans la tribune, attaquent la *Marseillaise*.

M. Méline prend place. Il est entouré par M. le Préfet, M. Edouard Bernard, président de la Société des agriculteurs, M. Géry Legrand, MM. Tisserand, de Marcère, Lasserre, Bernard, députés; Legrand (de Lecelles), le comte de Saint-Foy, consul de France, à Amsterdam, MM. Telliez, Trystram, Renouard, Dubar. Derrière le ministre, prennent également place sur l'estrade, MM. Brabant, Baucarne-Leroux, Hennin, Cornut, Bonffet secrétaire-général de la Préfecture, Emile Delesalle, Alfred Thiriez, Crépelle-Fontaine, Ozenfant, Delagorse, Tribout, etc.

M. Bernard ouvre la série des discours.

Après les discours de M. Bernard, et de M. Dubar, secrétaire de la Société des agriculteurs, M. le ministre de l'agriculture prend la parole :

Discours de M. Méline

M. Méline, dit qu'il n'est pas le premier membre de l'agriculture qui ait tenu à honneur de présider une semblable cérémonie et de donner ainsi, à la vaillante société des agriculteurs du Nord, une preuve de sympathie.

Il loue, en passant, le rapport du secrétaire-général, dit que l'agriculture du Nord, si ouverte à tous les perfectionnements et si intelligente dans ses travaux, le comptera toujours parmi ses défenseurs.

Cette agriculture souffre, et il est venu pour entendre ses doléances, pour s'en faire un écho, auprès de ses collègues, du gouvernement et des Chambres. (Applaudissements.)

Il faut cependant ramener ces plaintes à de justes limites; elles sont excessives, en ce sens, que de 1862 à 1879, l'agriculture est passée par une période de prospérité qu'on pourrait qualifier de miraculeuse, si le miracle n'avait été l'œuvre de l'intelligence et de la persistance dans les travail des agriculteurs eux-mêmes.

A l'appui de son affirmation, le ministre cite des chiffres qui témoignent que plusieurs centaines d'hectares de bois ont été défrichés, depuis 1862 et livrés à la culture des céréales.

De 1862 à 1879, certains points du départe-ment certains agriculteurs ont apporté tous leurs soins au développement de la cultnre industrielle de la betterave; et chose qui atteste l'intelligence de nos agriculteurs à mesure que l'étendue des terres appliquées à la culture des blés diminue, la production augmentait.

A cette période d'abondance a succédé une période de disette et de souffrance, due, en partie, il faut bien le reconnaître, au régime défectueux de nos lois fiscales.

Aujourd'hui, ces lois existantes, frappent, dans leurs investigations, tous les parties de la production et n'assistent pas l'industriel à perfectionner ses produits. A ce mal, on a proposé plusieurs remèdes, le premier c'est de frapper les produits étrangers de droits élevés à leur rentrée en France. Il ne satisfait pas le consommateur.

Le second suffit de diminuer les droits actuellement existants. Seulement il diminue en même temps les revenus du Trésor et n'est pas le moment, vu notre situation budgétaire, d'espérer des dégrèvements.

Que faut-il donc ? frapper d'un impôt le jus de betteraves.

Le budget n'en souffrira pas et l'industriel recueillera ainsi une prime dont l'élévation sera la raison directe des procédés qui lui permettront de faire produire à ce jus le maximum de sucre qu'il peut fournir. (Applaudissements.)

M. le Ministre a eu le bon goût de s'abstenir de toute allusion politique; il a parlé tout le temp en économiste et en économiste distingué.

FEUILLETON DU 18 DÉCEMBRE — 30 —

LE SECRET TERRIBLE
Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Première Partie

LE CAISSIER

X

J'évitai de dire un mot de peur que l'émotion de ma voix ne me trahît. Je courus à mes registres et rapidement, je lus : « Trois titres de rentes cinq pour cent, chacun de 250 francs. »

C'était vrai ; c'était écrit ce que je lisais. Mais ces titres de rente, bien réels, s'appliquaient à un bordereau contigu à celui de Vital et de la même semaine. Car, dans mon trouble j'avais entendu 2,180 au de 2,181. Cette erreur certainement me sauva.

— Ah ! vous voyez, dit Maheurtier à son interlocuteur, il n'y a aucun danger.

Je me remis en comprenant l'erreur que je venais de commettre involontairement.

— Emprunt Vital ? demanda Maheurtier.

— Oui, emprunt Vital, répondis-je.

— 27, rue du Faubourg-Poissonnière ?

— Oui, 27, rue du Faubourg-Poissonnière.

— Vous aurez commis ou on vous aura fait commettre une erreur dans l'apresse ; mais cela se vérifiera à l'échéance. C'est bien.

Tous deux me laissèrent. Maheurtier reconduisit l'actionnaire en lui renouvelant toutes les bonnes raisons qu'il pouvait avoir de demeurer en repos.

Mais celui-ci, qui sans doute avait remarqué de l'hésitation et de l'embarras dans mes façons, insista pour qu'une vérification de ma caisse eût lieu, Maheurtier ne crut pas devoir résister plus longtemps à ce désir, peut-être dans la crainte que son refus prolongé ne le fit soupçonner lui-même.

En rentrant, il avait un air embarrassé. Ses manières avec moi, qui étaient plutôt celles d'un camarade que d'un supérieur, ne permettaient guère qu'il vînt brusquement m'annoncer cette vérification. Il usa d'un détour en feignant une grande colère contre M. Roché.

— Il y a, me dit-il, des gens d'une défiance infernale. Ainsi, ce monsieur qui sort d'ici est un des actionnaires les plus importants de la *Caisse* et désire y engager la plus grande partie de ses capitaux ; mais il a des exigences incroyables.

Ne voudrait-il pas se rendre compte par lui-même de nos opérations, de nos façons de procéder, de notre comptabilité ! J'ai été forcé d'y consentir. Il sera ici demain matin à huit heures. Venez une heure plus tôt que d'habitude ; nous lui donnerons, ensemble, des explications. C'est ennuyeux, mais il faut ménager les clients.

— Je comprends cela, répondis-je sans trop savoir ce que je disais.

Ce que je comprenais surtout, c'est que j'étais bien décidément perdu.

Nous sortîmes ensemble, et il s'éloigna bientôt dans la direction du boulevard.

L'idée me vint de courir après lui, de lui avouer ma faute, pour qu'il me la pardonnât et m'aidât à la réparer... Que n'ai-je cédé à cette inspiration ! Mais j'hésitai, j'avais au cœur la timidité et la lâcheté du coupable ; et, quand j'en fait quelques pas pour le rattraper, il venait de disparaître.

Machinalement, et sans trop savoir pourquoi, je revins rue Vivienne. Je montai au bureau et m'y enfermai, après avoir demandé de la lumière au garçon de service, sous prétexte de travailler.

Seul, maintenant, j'essayai de ressembler mes idées et d'arrêter un plan. Je tâchai de me figurer la scène du lendemain ; je la répétai, pour ainsi dire : — Maheurtier consultait mes livres et ne tardait pas à en découvrir les irrégularités. Il m'interrogeait. Pouvais-je nier ? Non, c'était impossible. Je répondais : — « Eh bien ! oui, c'est » vrai, après ? — Mais, malheureux, ce sont des » vols, des faux... — D'accord ; mais suis-je » beaucoup plus coupable que vous qui trafiquez » de titres dont vous n'êtes que le dépositaire ?... » — Comme on voit, je suivais le système que m'avait suggéré Léonce ; j'accusais au lieu de me défendre. Tout à coup je m'arrêtai.

— Mais c'est une nouvelle infamie à ajouter aux autres ! m'écriai-je. Quoi ! l'accuser, lui, qui ne m'a jamais fait que du bien, lui que j'ai indignement trompé ? Non, non ! assez d'effronterie et de mensonge comme cela ! L'heure du châtiment a sonné ; courbe la tête misérable ! résigne-toi !

Et, passant brusquement d'un extrême à l'autre fiévreux, à moitié fou, je me mis à mon bureau, et j'écrivis rapidement quelque pages où je confessais mon crime et en demandais pardon.

Sans signer et sans relire ce papier, je le pliai et le mis dans ma poche. Puis, incertain sur ce que j'allais faire, je me dis qu'il me fallait un peu d'argent, soit pour moi si je fuyais, soit pour ma femme et mon enfant si je me décidais au suicide.

J'ouvris ma caisse. Elle était bourrée d'or et de billets. J'y pris deux rouleaux de mille francs, et je sortis.

Je ne suivais pas mon chemin ordinaire, qu m'eût trop vite ramené chez moi : j'avais besoin de reflexion. de répit. La nuit tombait. J'errai par les rues, tellement engourdi dans ma douleur, que j'allais devant moi au hasard, heurtant les passants.

Sur le boulevard des Italiens, abîmé de fatigue je m'assis sur un banc. Bien qu'on fût au commence de novembre, la soirée était douce et tiède. Je regardais les voitures, les promeneurs, et il me passait dans la tête que tous ces gens-là étaient différents de moi, qu'il y avait entre nous une igne de démarcation idéale, mais profonde et absolue. En effet, ils avaient un but, des espérances, l'avenir devant eux ; moi, je n'avais plus rien : ma carrière se coupait et finissait brusquement ; je sombrais dans un trou boueux. J'étais mort ; eux. ils étaient vivants.

Je vis passer une escouade de gardes municipaux qui se rendaient à quelque théâtre,

— Si ces gens-là savaient qui je suis ! pensai-je.

Un sergent de ville m'effleura la jambe en passant ; je la retirai brusquement.

— Demain peut-être, me dis-je, cet homme aura mon signalement et me cherchera.

Je me levai et me remis à marcher, cherchant instinctivement les rues étroites et sombres.

Tout à coup une idée me traversa l'esprit : — Si j'allais voir Léonce ?

Je pris la direction de son logis en doublant le pas.

Q'espérais-je ? Peu de chose, et même rien : je connaissais si bien mon homme maintenant ! Mais enfin, il y avait peut être là, une dernière ressource; celui qui avait été si ingénieux à me perdre m'aiderait à me sauver.

Devant la maison, je vis un petit attroupement ; douze ou quinze curieux, et trois sergents de ville faisant le guet. Je m'avançai avec précaution.

— Circulez messieurs ? faisaient les sergents de ville en écartant les curieux.

Sur le trottoir en face on causait ; je m'approchai pour écouter.

— Est-ce que ce sont des assassins ?

— On ne sait pas,

— Non, ce sont des filous.

— Il paraît qu'ils ont été pincés hier dans un tripot.

— Oui, et on fait, en ce moment, une perquisition chez eux.

— Est-ce qu'ils sont beaucoup ?

— Deux. Il y a longtemps qu'ils sont là ; ils devraient sortir.

Je soupçonnai qu'il pouvait être question de Léonce et de Lentague. Bientôt plusieurs personnes apparurent à l'entrée de la maison.

— Tenez ! les voici.

Chacun se précipita de ce côté. Je pus m'approcher assez pour voir et distinguer les personnes : je reconnus Léonce et Lentague.

Un agent de police et un commissaire les accompagnaient. Ils montèrent dans le fiacre qui attendait et qui se mit à rouler dans la direction de la Préfecture de Police.

— Emballés, mes drôles ! fit l'homme qui nous avait donné des renseignements.

. . . . . .

Certes, la scène à laquelle je venais d'assister ne devait pas me causer un grand étonnement; cependant je restai stupéfié : n'y avait-il pas là quelque chose de providentiel de fatal ?

— Moi aussi, pensai-je, demain je serai arrêté. Un passant, un curieux, s'écriera : — *Emballé, mon drôle !*

Tout ce qu'il y avait de noir, de désespéré en moi reparut à la surface. Tel était mon sort, je n'y échapperais pas...

— Eh bien, non ! jamais ! m'écriai-je ; il me reste le suicide.

J'embrassai d'un coup l'avenir qui m'était réservé : mon arrestation, la prison, les larmes de ma femme et de mon enfant, le compte-rendu des journaux, la publicité des débats, ma condamnation inévitable, la malédiction de mon père et de tous les miens, la vie du bagne... Et si je me tue ? mon enfant n'a pas même la honte d'une condamnation, d'une flétrissure ; on ne juge pas les morts... Ah ! plutôt mille fois le suicide ! Comment n'avais-je pas résolu cela de suite ?

(*A suivre*).